Conseil de quartier
Saint-Sacrement

Procès-verbal

7e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 13 octobre 2026, à 19 h
Tenue de façon hybride au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

Présences

Membres avec droit de vote :

M. Marc-Antoine Adam	Administrateur
M. André Élémond	Administrateur
M. Bertrand Gemme	Président
M. Michel Houle	Administrateur
M. Richard Berthonin Noël	Administrateur
Mme Kadia Saint-Onge	Administratrice
Mme Lise Santerre	Secrétaire
M. Maxime Turgeon	Vice-président
Mme Yanti Zhang	Trésorière

Membre sans droit de vote :

Mme Catherine Vallières-Roland	Conseillère du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

Absences

Mme Lynda Fortin	Administratrice

■ M. David Breton St-Jean	Administrateur

Autre présence

■ M^{me} Rayane Baïtiche	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 24personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

7^{e} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 13 octobre 2026, à 19 h
Tenue de façon hybride au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

DÉROULEMENT	
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
4.	Présentation de M. Charles Marceau de la Fabrique Saint-Pierre-Julien-Eymard sur l'avancement des travaux de l'église du Très-Saint-Sacrement
5.	Présentation par M^{me} Carole Jutras d'Espace communautaire Saint-Sacrement sur la requalification de l'Église du Très-Saint-Sacrement
6.	Période d'information et d'échange réservée à Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale
7.	Période de questions et commentaires du public
8.	Suivi des dossiers ■ 8.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) (TCV Facebook); ■ 8.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) Centre des loisirs Saint-Sacrement; ■ 8.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) (SPJE

Facebook);
- 8.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace communautaire Saint-Sacrement (ECSS).
- 8.5 Suivi de l'Association des gens d'affaires (AGASS)
- 8.6 Suivi de la Table de concertation en transport collectif (TCTC)
- 8.7 Suivi Tram-Cité

9. Projets et implications du CQSS

- 9.1 Suivi sur la pétition pour le réaménagement des arrêts d'autobus sur le boulevard Laurier, pour l'installation d'abribus et pour la connexion 805-802
- 9.2 Bilan du PPU Belvédère adopté en 2017 : où en sommes-nous?
- 9.3 Programme de mobilisation à la sécurité routière (appel à projets)
- 9.4 Activité reconnaissance des bénévoles
- 9.5 Eau potable - Science citoyenne - Sondage
- 9.6 Initiatives en faveur de la biodiversité, est-ce reconduit en 2027
- 9.7 Enjeux concernant les autobus sur le boulevard de l'Entente
- 9.8 Évaluation du fonctionnement du conseil de quartier de Saint-Sacrement.

10. Dépôt et suivi dea résolutions

- 10.1 Suivi des résolutions de félicitations aux conseils de quartier de Saint-Michel et du Vieux-Moulin de l'arrondissement de Beauport nouvellement créés
- 10.2 Suivi de la résolution pour un projet d'initiative de 4 000,00 $ pour une activité de sculpture sur glace le 13 février 2026
- 10.3 Suivi de la résolution pour un projet d'initiative de 2 000,00 $ pour un atelier de création de bijoux et un spectacle de Noël dans un lieu public
- 10.4 Résolution pour un projet d'initiative de 2 500,00 $ pour un placement publicitaire sur le prospectus annonçant les activités organisées dans le quartier Saint-Sacrement par l'Agence 714
- 10.5 Résolution concernant l'achat local et de proximité
- 10.6 Résolution pour l'achat de 125,00 $ de friandises pour l'activité Halloween disco dans Saint-Sacrement le samedi 24 octobre 2026
- 10.7 Résolution pour l'achat de cartes d'affaires génériques et de dépliants publicitaires à même le montant accordé par la Ville de Québec pour des articles promotionnels
- 10.8 Résolution à propos de la circulation sur la rue Eymard.
- 10.9 Suivi des relations avec la Ville de Québec

- 10.10 Félicitations à M. Johathan Tedeschi

11. Trésorerie
- 11.1 Paiement de 135,00 $ au secrétaire de soutien (Résolution 26-JAN-01).
- 11.2 Remboursement de 27,22 $ à Bertrand Gemme pour dépenses lors de Saint-Sacrement en fête du 12 septembre 2026

12. Formations et rencontres des administrateurs

13. Divers et ajouts sans préavis

14. Fin de l'assemblée

Procès-verbal
7e assemblée ordinaire du conseil d'administration

1. Ouverture de l'assemblée

M. Gemme ouvre la séance à 19 h 04 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Certains items sont ajoutés dans la section « dépôt et suivi des résolutions », aux items 10.9 et 10.10.

SUR UNE PROPOSITION DE M. MICHEL HOULE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026

SUR UNE PROPOSITION DE M^ME KADIA SAINT-ONGE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2026.

4. Présentation de M. Charles Marceau de la Fabrique Saint-Pierre-Julien-Eymard sur l'avancement des travaux de l'église du Très-Saint-Sacrement

M. Marceau fait un bref retour sur le financement des travaux. La Fabrique avait reçu 4 M$ pour réaliser des travaux d'urgence. Quatre ans plus tard, les coûts avaient grimpé et le financement obtenu ne pouvait servir qu'à rénover un des clochers.

Des investissements supplémentaires ont donc été annoncés par la Ville et le gouvernement du Québec. Les travaux entrepris permettront la réfection des deux clochers. Ils ont débuté le 22 avril et n'ont pas cessé. Trente maçons y œuvrent quotidiennement. Un endosquelette fut ajouté afin de pouvoir fixer les pierres. Une surprise est survenue lorsque le crépi intérieur s'est effondré et de l'amiante a été découverte.

En raison des surprises, les travaux se prolongeront jusqu'à la fin mars 2027. Les coûts seront respectés. L'église pourra donc rouvrir de façon permanente. L'occupation du sous-sol a été accordée au Club de croquet Saint-Fidèle.

Une citoyenne veut féliciter un des maçons qui chantait le matin cet été sur le chantier. Une autre questionne sur ce qui adviendra aux cloches. Elles ont été descendues et entreposées. Elles pourront être mises en valeur ultérieurement. Un citoyen envisage une utilisation touristique, l'accès au sommet des clochers. Il questionne également la présence de contenants d'essence. M. Marceau doute de la faisabilité du projet touristique, compte tenu de l'impossibilité d'installer un ascenseur. Quant aux bidons d'essence, il ajoute que l'entrepreneur possède les qualifications nécessaires pour assurer la sécurité des lieux et des employés.

5. Présentation par M^me Carole Jutras d'Espace communautaire Saint-Sacrement (ECSS) sur la requalification de l'Église du Très-Saint-Sacrement

M^me Jutras prévient qu'il est encore tôt pour décrire les activités qui prendront place à l'église. Elle cède la parole à Maxime Turgeon qui est également coordonnateur du groupe d'architecture et d'urbanisme chez ECSS.

La présentation de M. Turgeon est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Il décrit les principaux acteurs en présence : Fabrique Saint-Pierre-Julien-Eymard et ECSS. Il enchaîne avec l'évolution de la démarche qui devrait mener à l'occupation du bâtiment en mentionnant les consultations menées au cours des dernières années.

Différentes possibilités sont étudiées pour l'occupation permanente au sous-sol comme au rez-de-chaussée. Cet exercice a été effectué en tenant compte des contraintes posées par la requalification d'un bâtiment existant, notamment en ce qui concerne le Code du bâtiment.

M. Turgeon présente les plans du sous-sol et du rez-de-chaussée qui intègrent des possibilités d'aménagements futurs. Le potentiel de développement du terrain a aussi été analysé.

La placette éphémère représentait une activité transitoire. Les citoyennes et les citoyens sont invités à participer à un sondage pour l'aménagement du parvis. Il termine en présentant les prochaines étapes à venir.

Un citoyen exprime le souhait que des commerces s'installent dans le bâtiment. Il mentionne également le potentiel que représente l'installation de batteries sous le sous-sol et précise que le chauffage pourrait être assuré à l'aide de celles-ci.

6. Période d'information réservée à M^{me} Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale

M^{me} Vallières-Roland a qualifié d'extraordinaire le chemin parcouru pour ce projet depuis à peine trois ans. Elle remercie les marguilliers et les membres d'ECSS pour leur participation et souligne leur rôle bénévole. Ce projet amène un nouveau souffle dans le quartier. Elle est toutefois consciente qu'il reste énormément de travail à réaliser.

Elle enchaîne avec quelques points d'information, dont l'événement « Saint-Sacrement en fête ! », qui s'est tenu le 12 septembre dernier sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys. La prochaine activité sera le 24 octobre dans le cadre de l'Halloween.

Elle poursuit avec les opérations de collecte des feuilles, Cette opération débute le 5 octobre et on demande de mettre les feuilles dans des sacs de papier, ce qui amène un lot d'avantages écologiques.

Depuis le 5 octobre, des fermetures du boulevard René-Lévesque ont été réalisées pour des travaux de Bell. D'autres travaux de plus longue durée seront également entrepris près du

Grand-Théâtre. Il est possible de s'inscrire sur le site Internet de la Ville pour obtenir par texto des avis relatifs aux différents travaux.

Madame la conseillère revient sur le lien temporaire qui permettra de désenclaver la rue Gérard-Morisset et sur les modifications aux règles de stationnement qui y ont été adoptées.

La circulation sur la rue Eymard est aussi abordée. Des données sont présentement colligées, pour aider à la prise de décision.

Elle termine avec deux points d'information : le partage d'information a été initié lorsque le conseil d'arrondissement adopte des dérogations mineures et la rencontre annuelle de la conseillère aura lieu demain, le 14 octobre, au Centre des loisirs Saint-Sacrement.

7. Période de questions et commentaires du public

M[me] Jutras remercie la Ville pour les nouveaux modules de jeux installés au parc Notre-Dame-de-Bellevue. On peut constater qu'ils sont très utilisés.

M[me] Saint-Onge demande des précisions sur la collecte de données de circulation. M[me] Vallières-Roland répond que des équipes sont dépêchées pour les recueillir sur place. Elles sont cependant très occupées en raison du chantier Tram-Cité. Des mesures pourront être envisagées après l'hiver en fonction des données recueillies.

8. Suivis des dossiers

8.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) (TCV Facebook)

M[me] Saint-Onge n'a pas reçu d'invitation pour une prochaine rencontre.

8.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) (Centre des loisirs Saint-Sacrement)

M[me] Fortin, membre du conseil d'administration du CLSS, est absente ce soir. Ce point est donc remis à la prochaine assemblée.

8.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) (SPJE Facebook)

Ce point a fait l'objet de discussions précédemment.

8.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace communautaire Saint-Sacrement (ECSS)

Ce point a fait l'objet de discussions précédemment.

8.5 Suivi de l'Association des gens d'affaires (AGASS)

M. Élémond souhaite mentionner l'activité du 24 octobre qui se tiendra sur la rue Marguerite-Bourgeoys.

8.6 Suivi de la Table de concertation en transport collectif (TCTC)

Pas de développements à souligner.

8.7 Suivi Tram-Cité

M. Gemme a reçu une lettre qui confirme qu'il y aura des investigations géotechniques jusqu'à la fin octobre.

9. Projets et implications du CQSS

9.1 Suivi sur la pétition pour le réaménagement des arrêts d'autobus sur le boulevard Laurier, pour l'installation d'abribus et pour la connexion 805-802

La pétition a été mise en ligne et un bilan sera transmis à la Ville et au RTC au courant du mois de novembre.

9.2 Bilan du PPU Belvédère adopté en 2017 : où en sommes-nous?

Le Conseil souhaiterait obtenir un tel bilan de ce qui a évolué depuis près de 10 ans. M^{me} Vallières-Roland répond qu'un chantier important a été entrepris à l'égard du PPU. Ce n'est pas un exercice qui est fait à tous les cinq ans. La réalité a beaucoup changé depuis 2017, en raison surtout de la crise du logement.

Le conseil envisage de formaliser la démarche au moyen d'une résolution.

M^me^ Baïtiche indique qu'elle fera un suivi auprès des responsables du dossier à la Ville afin d'évaluer la possibilité d'obtenir une présentation et elle pourra transmettre un suivi au Conseil.

9.3 Programme de mobilisation à la sécurité routière (appel à projets)

Une subvention de 3 000 $ est disponible par projet. Le Conseil a l'intention de présenter une demande avant la fin novembre.
M^me^ Baïtiche rappelle que la date de fin de dépôt des projets a changé pour la fin mars et ce n'est plus la fin novembre.

9.4 Activité reconnaissance des bénévoles

La Ville souhaite remercier les bénévoles en les conviant à un spectacle présenté cette année au Palais Montcalm.

9.5 Eau potable - Science citoyenne - Sondage

Le conseil a reçu, d'une étudiante au doctorat de la Chaire en eau potable de l'Université Laval, un sondage sur l'eau potable que les citoyennes et les citoyens sont invités à compléter en utilisant le lien ci-haut.

9.6 Initiatives en faveur de la biodiversité, est-ce reconduit en 2027

M^me^ Vallières-Roland précise que la reconduction sera déterminée au cours de la prochaine semaine.

9.7 Enjeux concernant les autobus sur le boulevard de l'Entente

M. Gemme entend faire suivre une lettre adressée par M. Philippe Després et d'autres signataires au RTC, en demandant une réunion avec les responsables au sujet des autobus sur le boulevard de l'Entente. La lettre est reproduite à l'Annexe 2.

9.8 Évaluation du fonctionnement du conseil de quartier de Saint-Sacrement.

Une grille d'évaluation a été élaborée et soumise à la Ville de Québec pour commentaires. Elle sera transmise sous peu aux membres du Conseil de quartier.

M^me^ Baïtiche a transmis une grille d'évaluation du fonctionnement interne des conseils de quartier élaborée par la Division Interaction citoyenne et innovation de la Ville de Québec.

10. Dépôt de résolutions

10.1 Suivi des résolutions de félicitations aux conseils de quartier de Saint-Michel et du Vieux-Moulin de l'arrondissement de Beauport nouvellement créés

À la surprise de M. Gemme, ces nouveaux conseils de quartier n'apparaissent pas encore sur le site Internet de la Ville. M^me^ Baïtiche indique que les pages web seront créées prochainement. Elle souligne que c'est le début pour ces conseils et qu'ils n'ont pas encore élu les membres de leur conseil d'administration ou les postes. Les résolutions leur seront transmises le moment venu.

10.2 Suivi de la résolution pour un projet d'initiative de 4 000,00 $ pour une activité de sculpture sur glace le 13 février 2026

M^me^ Baïtiche partage la réponse de la Division Interaction citoyenne et innovation soit : « Après analyse des deux dossiers, la Ville est dans l'obligation de juger ces deux demandes comme non-admissible principalement en raison du fait que ces activités présentent une récurrence qui ne peut constituer une subvention au budget d'initiative des conseils de quartier (Subvention pour améliorer le milieu de vie). » M^me^ Baïtiche ajoute qu'il y aurait peut-être d'autres avenues, notamment du côté des loisirs et de l'animation urbaine, mais elle indique qu'il n'y a aucune garantie, c'est simplement de procéder à davantage de vérifications au niveau des financements possibles.

Le conseil demande à la Ville de mieux l'orienter vers les possibilités de financement et de subvention. M. Gemme souligne les retombées de l'activité hivernale, qui attire du monde qui vient de l'extérieur du quartier, ce qui amène une fréquentation supplémentaire des commerces locaux. L'activité pourrait ne pas avoir lieu si le financement n'est pas trouvé.

10.3 Suivi de la résolution pour un projet d'initiative de 2 000,00$ pour un atelier de création de bijoux et un spectacle de Noël dans un lieu public

La Ville a fait la même réponse qu'en 10.2. M^me^ Vallières-Roland indique qu'elle continuera d'explorer les programmes disponibles. Elle offre une contribution personnelle de 200 $ si elle est nécessaire à la tenue de l'activité.

10.4 Résolution pour un projet d'initiative de 2 500,00$ pour un placement publicitaire sur le prospectus annonçant les activités organisées dans le quartier Saint-Sacrement par l'Agence 714

Résolution 26-07-01

CONSIDÉRANT QUE l'Agence 714 produit et distribue un prospectus annonçant les activités organisées dans le quartier Saint-Sacrement;
CONSIDÉRANT QUE la distribution actuelle de ce prospectus est d'environ 4 000 exemplaires dans le quartier;
CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de 2 500 $ permettrait la distribution de près de 3 500 exemplaires supplémentaires, portant la diffusion totale à environ 7 500 exemplaires;
CONSIDÉRANT QUE ce partenariat offrirait au conseil de quartier de Saint-Sacrement une visibilité au verso du prospectus, le graphisme associé à cette visibilité étant assumé à ses frais;
CONSIDÉRANT QUE cette visibilité constitue une occasion de mieux faire connaître le Conseil de quartier, son rôle, ses activités et ses moyens de communication auprès des résidents et des résidentes du quartier;
CONSIDÉRANT QUE la dépense projetée peut être répartie entre les budgets d'initiative du Conseil de quartier, soit 1 100 $ au budget 2026 et 1 400 $ au budget 2027, pour un total de 2 500 $;

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^ME^ LISE SANTERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une contribution maximale de 2 500 $ à l'Agence 714 pour un placement publicitaire du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur le verso du prospectus annonçant les activités organisées dans le quartier Saint-Sacrement;
2. d'affecter à cette contribution une somme de 1 100 $ provenant du budget d'initiative 2026 et une somme de 1 400 $ provenant du budget d'initiative 2027, pour un total de 2 500 $, sous réserve de la disponibilité des crédits prévus pour 2027;
3. de prévoir, dans le cadre de ce partenariat, une augmentation de la distribution d'environ 3 500 exemplaires, en complément des quelque 4 000 exemplaires déjà distribués, pour une diffusion totale estimée à environ 7 500 exemplaires;
4. de réserver au Conseil de quartier une visibilité au verso du prospectus, selon les modalités convenues avec l'Agence 714, et d'autoriser la préparation du graphisme nécessaire à cette visibilité aux frais du Conseil de quartier;
5. d'autoriser le président du Conseil de quartier, ou toute personne dûment désignée par le Conseil, à effectuer les démarches administratives nécessaires afin de confirmer le partenariat, d'approuver le visuel final et de donner suite à la présente résolution.

10.5 Résolution concernant l'achat local et de proximité

Résolution 26-07-02

CONSIDÉRANT QUE les commerces et les services de proximité contribuent à la vitalité économique, sociale et urbaine du quartier Saint-Sacrement et qu'ils participent au maintien d'un milieu de vie animé et accessible;

CONSIDÉRANT QUE les habitudes d'achat des résidentes et des résidents ont un effet direct sur la fréquentation et la pérennité des commerces de proximité;
CONSIDÉRANT QUE le contexte géopolitique et commercial actuel est marqué par des tensions tarifaires, une évolution rapide des échanges internationaux et des enjeux de résilience des chaînes d'approvisionnement, ce qui renforce l'intérêt de valoriser, lorsque possible, les entreprises et les achats de proximité;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec, dans son Plan commerce 2026-2029, vise notamment à soutenir les entreprises des artères commerciales, à accompagner les regroupements de gens d'affaires et à promouvoir une offre commerciale diversifiée et dynamique sur son territoire;
CONSIDÉRANT QU'une campagne locale coordonnée pourrait sensibiliser la population à l'importance de l'achat de proximité tout en mettant en valeur les commerces, les services et les entreprises du secteur;
CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement pourrait contribuer à une telle initiative en mobilisant ses membres et en proposant, sur une base volontaire, des promotions, des offres spéciales, des avantages ou des activités de découverte destinés à la population;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec pourrait être invitée à soutenir la démarche par ses outils de communication, par une campagne de sensibilisation ou par toute autre forme d'appui compatible avec ses programmes, responsabilités et disponibilités;
CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement peut agir comme partenaire de mobilisation et de liaison entre les citoyennes, les citoyens, les commerces, l'Association des gens d'affaires et la Ville de Québec;

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ ÉLÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de proposer la mise en place d'une campagne concertée intitulée « Achat de proximité », visant à encourager les résidentes et les résidents à découvrir, fréquenter et soutenir les commerces, services et entreprises situés dans le quartier Saint-Sacrement;
2. d'inviter l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement à participer à l'élaboration de la campagne, notamment en sollicitant auprès de ses membres, sur une base volontaire, des promotions, des rabais, des offres ponctuelles, des avantages ou des initiatives spéciales destinés à favoriser la fréquentation des commerces de proximité;
3. de solliciter la collaboration de la Ville de Québec afin qu'elle examine la possibilité de soutenir et de relayer cette initiative au moyen d'une campagne de communication, de ses plateformes d'information ou de toute autre mesure pertinente compatible avec ses programmes et orientations;
4. de favoriser une campagne positive et inclusive, mettant en valeur la diversité de l'offre commerciale et de services du quartier sans privilégier indûment une entreprise participante;
5. de confier au président du Conseil de quartier ou à toute personne désignée par le Conseil le mandat d'amorcer les échanges avec l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement

et la Ville de Québec afin d'évaluer la faisabilité, les partenaires, le calendrier, les outils de communication et les modalités de réalisation de la campagne;
6. de prévoir qu'un projet de campagne plus détaillé soit présenté au Conseil de quartier pour information et approbation avant sa mise en œuvre, notamment si une contribution financière du Conseil de quartier devait être requise;
7. de préciser que la présente résolution n'autorise, à elle seule, aucune dépense et que tout engagement financier éventuel du Conseil de quartier devra faire l'objet d'une autorisation ou d'une résolution distincte, selon les règles applicables.

10.6 Résolution pour l'achat de 125,00$ de friandises pour l'activité Halloween disco dans Saint-Sacrement le samedi 24 octobre 2026

Résolution 26-07-03

CONSIDÉRANT QUE l'activité « Halloween disco dans Saint-Sacrement », organisée par l'Agence 714, est prévue le 24 octobre 2026 sur le chemin Sainte-Foy, dans le secteur de l'avenue Marguerite-Bourgeoys;
CONSIDÉRANT QUE cette activité familiale contribue à l'animation du quartier, à la participation citoyenne et à la vitalité du milieu;
CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite participer à cette activité et offrir des friandises aux personnes présentes, particulièrement aux enfants et aux familles;
CONSIDÉRANT QU'une somme maximale de 125 $ est requise pour l'achat de friandises destinées à être distribuées lors de l'activité;
CONSIDÉRANT QUE cette dépense peut être assumée à même le budget d'opération du conseil de quartier de Saint-Sacrement car il s'agit de frais de représentation;

SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} KADIA SAINT-ONGE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense maximale de 125 $, taxes incluses le cas échéant, pour l'achat de friandises qui seront distribuées par le conseil de quartier de Saint-Sacrement lors de l'activité « Halloween disco dans Saint-Sacrement » du 24 octobre 2026;
2. d'imputer cette dépense au budget d'opération du conseil de quartier de Saint-Sacrement;
3. d'autoriser le président, ou toute personne désignée par le Conseil, à effectuer les achats nécessaires et à présenter les pièces justificatives requises pour le remboursement ou le paiement de la dépense, conformément aux règles applicables.

10.7 Résolution pour l'achat de cartes d'affaires génériques et de dépliants publicitaires à même le montant accordé par la Ville de Québec pour des articles promotionnels

M. Gemme souhaite informer les participantes et les participants que les sommes allouées par la Ville ont été bel et bien dépensées pour les achats indiqués.

10.8 Résolution à propos de la circulation sur la rue Eymard.

Résolution 26-07-04

CONSIDÉRANT que lors des consultations publiques sur les corridors scolaires il y a quatre ans, les citoyens et les citoyennes du quartier Saint-Sacrement exprimaient leurs vives préoccupations quant à la sécurité des personnes à pied et des cyclistes sur la rue Eymard;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec avait alors analysé et reconnu ces enjeux et s'était engagée à débuter des travaux d'aménagement concrets en 2023 visant à réduire la vitesse automobile et à augmenter la sécurité sur la rue Eymard;

CONSIDÉRANT que lors d'une assemblée du conseil de quartier de Saint-Sacrement tenue le 8 juin 2022, la Ville de Québec avait présenté trois concepts pour cette rue, soit:

- Intersections surélevées, saillies de trottoir et traverses piétonnes pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité;
- Ajout d'îlots centraux à plusieurs intersections pour canaliser la circulation et diminuer la vitesse;
- Suppression du stationnement côté est pour créer une banquette verte et élargir le trottoir à 2 m.

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le statu quo demeure et que la rue Eymard semble avoir été exclue des récentes annonces de la Ville visant à accélérer la bonification de la sécurité routière aux abords des écoles;

CONSIDÉRANT la vocation particulière de la rue Eymard, laquelle se trouve au cœur de deux corridors scolaires et constitue un tronçon officiel du corridor cyclable du quartier, reliant des pôles majeurs tels que l'école Saint-Sacrement, le collège Stanislas, le cégep Garneau, l'Université Laval, le Centre des loisirs Saint-Sacrement et le parc Bellevue;

CONSIDÉRANT le volume élevé et soutenu de circulation, incluant un trafic de transit important qui utilise cette rue résidentielle à des vitesses excessives, facilitées par la largeur de la chaussée qui invite naturellement à l'accélération;

CONSIDÉRANT que les mesures actuelles s'avèrent inefficaces, notamment en raison du non-respect fréquent observé par des résidents et des résidentes des arrêts obligatoires aux intersections Barrin/Eymard et de Callières/Eymard, ainsi que de l'interdiction de virage aux heures de pointe à l'intersection René-Lévesque Ouest/Eymard;

CONSIDÉRANT qu'un point critique de sécurité est identifié à l'accès du passage piétonnier/cyclable vers le parc Bellevue, où la circulation des véhicules crée quotidiennement des situations de quasi-accidents hautement risquées, selon les observations récurrentes de résidents et de résidentes;

CONSIDÉRANT que plus de 216 citoyens et citoyennes du quartier ont signé une pétition réclamant des mesures concrètes et rapides pour sécuriser la rue Eymard et que celle-ci a été transmise à la Ville de Québec et déposée au conseil de quartier de Saint-Sacrement lors de son assemblée du 9 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Ville de Québec d'assurer la sécurité des personnes vulnérables et que le Conseil de quartier souhaite appuyer cette demande citoyenne;

SUR UNE PROPOSITION DE M. MARC-ANTOINE ADAM, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MAXIME TURGEON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande officiellement à la Ville de Québec de déployer à court terme un plan d'intervention et des mesures concrètes d'atténuation de la circulation sur la rue Eymard;

QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de prioriser les interventions de sécurisation suivantes ou toute autre mesure équivalente :

- **Intersection de Callières/Eymard :** Implantation d'un seuil de ralentissement pour protéger le virage du corridor cyclable;
- **Accès au parc Bellevue :** Élargissement du trottoir (côté est) par le retrait de cases de stationnement, marquage clair de la traverse de piétons, installation d'un panneau à témoins lumineux et de structures de ralentissement en amont et en aval;
- **Intersections stratégiques (ch. Sainte-Foy, de Callières, René-Lévesque O.) :** Ajout d'îlots centraux ou aménagement de saillies de trottoir pour rétrécir visuellement et physiquement la chaussée, à l'instar de ce qui a été réalisé sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys et proposé par la Ville de Québec pour la rue Eymard en 2022;
- **Ensemble de l'axe Eymard :** Accentuation de la délimitation du corridor cyclable, installation de panneaux-radar dynamiques (afficheurs de vitesse) et installation estivale de mobilier urbain restrictif (poteaux amovibles);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au comité exécutif de la Ville de Québec.

10.9 Suivi des relations avec la Ville de Québec

Résolution 26-07-05

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec considère les conseils de quartier comme des « partenaires privilégiés de la Ville » et comme des instances de participation citoyenne;
CONSIDÉRANT QUE le rôle des conseils de quartier comprend la possibilité de transmettre des avis au conseil de la Ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant leur quartier, de contribuer à la planification ou à la mise en œuvre de projets municipaux et, lorsque la Ville les saisit d'un dossier, d'émettre des recommandations sur les projets touchant leur territoire;
CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la politique de participation publique de la Ville de Québec (R.V.Q. 2705) prévoit qu'une instance compétente peut consulter un conseil de quartier sur les matières de participation publique et sur toute autre matière lorsque l'enjeu concerne les résidantes et les résidents d'un quartier;
CONSIDÉRANT QU'une relation réellement privilégiée suppose une circulation de l'information dans les deux sens et que les projets ou décisions susceptibles de modifier de façon importante le milieu de vie devraient être portés à l'attention du CQSS suffisamment tôt pour permettre un échange utile;
CONSIDÉRANT QUE certains projets ou annonces majeurs (Cité Verte, 1075, chemin Sainte-Foy, corridor cyclable du chemin Sainte-Foy) ont été portés à la connaissance du CQSS par les médias, des citoyennes ou des citoyens ou après que les décisions aient déjà été annoncées;
CONSIDÉRANT QUE le CQSS ne remet pas en cause dans la présente résolution le bien-fondé de ces projets mais plutôt la nécessité d'améliorer l'information et le dialogue en amont;
CONSIDÉRANT QUE les articles 145.45 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent aux municipalités d'autoriser, par résolution et sous certaines conditions, des projets d'habitation qui dérogent à la réglementation d'urbanisme. ce mécanisme n'empêche pas la Ville de Québec d'ajouter une étape d'information ou de consultation du CQSS en complément des mécanismes de participation publique prévus par la loi;
CONSIDÉRANT QUE ne pas informer adéquatement le CQSS donne l'impression que le Conseil n'est pas en mesure d'exercer pleinement son rôle, qu'il est sollicité seulement lorsque la Ville souhaite transmettre de l'information ou tenir une consultation dans un cadre déjà défini, qu'il n'est pas associé de façon continue à la compréhension des enjeux du milieu;
CONSIDÉRANT QUE cette perception peut nuire à la confiance envers les mécanismes de participation citoyenne;
CONSIDÉRANT QUE les séances régulières des conseils de quartier offrent aux résidentes et aux résidents une instance locale et accessible où ils peuvent soulever des préoccupations, poser des questions et exprimer des opinions en dehors des seules démarches de consultation publique propres à un projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE le CQSS indique avoir déjà demandé à plusieurs reprises une meilleure information et une implication plus précoce dans les dossiers touchant son territoire et qu'il souhaite maintenant qu'un cadre de collaboration soit établi avec la Ville de Québec;
CONSIDÉRANT QU'une consultation en amont ne vise pas à constituer un droit de veto ni à ralentir les décisions municipales; qu'elle peut être organisée de manière rapide et efficace, notamment par une présentation préalable, une demande d'avis écrite, une séance spéciale, une rencontre technique ou un délai court de commentaires lorsque le calendrier d'un dossier l'exige.

SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE DEMANDER À LA VILLE DE QUÉBEC :

1. de réaffirmer et de respecter la relation privilégiée qu'elle reconnaît aux conseils de quartier dans sa propre structure de participation citoyenne;
2. d'établir avec le conseil de quartier de Saint-Sacrement un mécanisme permanent de notification proactive pour les projets, implantations, transformations ou décisions d'importance susceptibles d'avoir un effet significatif sur l'aménagement, la mobilité, les équipements collectifs, les bâtiments d'envergure, la qualité de vie ou le caractère du quartier;
3. de transmettre cette information au CQSS suffisamment en amont afin que celui-ci puisse en prendre connaissance, poser des questions, informer les citoyennes et les citoyens et formuler un avis avant que les principales décisions soient irréversibles ou déjà annoncées publiquement;
4. de solliciter l'opinion du CQSS sur les projets municipaux ou privés d'importance qui nécessitent une décision, une autorisation, une dérogation, un changement réglementaire, un nouvel équipement ou un aménagement majeur dans le quartier, tout en tenant compte des compétences légales respectives de la Ville, de l'arrondissement et des autres instances;
5. dans les dossiers traités en vertu des articles 145.45 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prévoir, lorsque le contexte le permet, une information et un échange avec le CQSS en amont ou parallèlement aux étapes obligatoires de participation publique afin que l'expertise citoyenne locale puisse contribuer au dossier sans retarder indûment son cheminement;
6. lorsqu'un échéancier accéléré rend impossible une consultation complète, de prévoir une formule allégée et rapide — présentation technique, rencontre de travail, demande d'avis écrit ou séance extraordinaire — permettant au CQSS de comprendre le projet et de formuler ses principales observations dans un délai compatible avec le calendrier décisionnel;
7. d'éviter, dans toute la mesure du possible, que le Conseil de quartier apprenne par les médias ou par des citoyennes et des citoyens l'existence de projets ou décisions d'importance touchant directement son territoire, particulièrement lorsque la Ville ou ses partenaires institutionnels en ont déjà fait l'annonce publique;

8. de prévoir un retour d'information au CQSS lorsqu'un avis ou une recommandation est transmis, notamment en indiquant si la recommandation est retenue, partiellement retenue ou non retenue et, dans les deux derniers cas, les principaux motifs qui expliquent la décision;
9. de reconnaître explicitement que les membres du conseil d'administration des conseils de quartier apportent une connaissance du milieu et une expertise citoyenne qui doivent être traitées avec respect, sans préjuger de la décision finale qui demeure du ressort des instances municipales compétentes;
10. de demander à l'administration municipale de proposer au CQSS, dans un délai raisonnable, des modalités concrètes pour formaliser cette collaboration et, si l'enjeu dépasse le seul quartier de Saint-Sacrement, d'évaluer la possibilité d'un cadre commun applicable à l'ensemble des conseils de quartier de la ville de Québec.

RÉFÉRENCES CONSULTÉES – HYPERLIENS
• Ville de Québec – Conseils de quartier : partenaires privilégiés de la Ville
• Ville de Québec – Rôle et composition des conseils de quartier
• Ville de Québec – Règlement sur la politique de participation publique, R.V.Q. 2705
• Ville de Québec – Corridor VivaCité, chemin Sainte-Foy
• Monmontcalm – « 457 logements et cinq bâtiments pour compléter la Cité Verte » (1er octobre 2026)
• Monmontcalm – « Des voisins préoccupés par un nouvel immeuble de 12 étages dans Saint-Sacrement » (18 septembre 2026)
• Monmontcalm – « 222 nouveaux logements dans l'ancien immeuble du ministère de la Santé » (15 juin 2026)
• Monquartier – « Des nouveaux logements autorisés à Québec qui s'élèvent de plus en plus haut » (20 mai 2025)

Note: Les exemples de projets mentionnés ci-dessus servent à illustrer le besoin de circulation de l'information et de dialogue en amont. La présente résolution ne constitue pas une prise de position du CQSS sur le bien-fondé de chacun de ces projets.

Mme Baïtiche clarifie certains points avec les administrateurs et administratrices. Elle indique qu'il sera possible de les informer plus en avance pour les dates de consultations sans nécessairement pouvoir partager avec eux le sujet exact tant que ce n'est pas public. Ainsi, pour permettre une meilleure prévisibilité, Mme Baïtiche pourra indiquer qu'il y aura potentiellement une consultation à telle date. Mme Vallières-Roland et Mme Baïtiche rappellent également que malgré le recours à l'article 145.45 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a bel et bien une consultation publique où les citoyens et les citoyennes peuvent exprimer leurs commentaires et leurs préoccupations afin de bonifier le projet, le cas échéant. Il y a également une consultation écrite de 3 jours. C'est la demande d'opinion au Conseil de quartier qui n'avait pas lieu et non pas la consultation.

10.10 Félicitations à M. Johathan Tedeschi

Résolution 26-07-06

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Tedeschi a remporté le Marathon Beneva de Québec 2026 avec un temps de 2 h 21 min 34 s, établissant le meilleur chrono de l'histoire de cet événement;
CONSIDÉRANT QUE cette performance sportive remarquable constitue une source de fierté pour la ville de Québec et témoigne de sa persévérance, de sa discipline et de son dépassement de soi;
CONSIDÉRANT QUE M. Tedeschi exerce également les fonctions de président du conseil de quartier de Montcalm et contribue activement, à titre bénévole, à la vie démocratique et communautaire de son milieu;
CONSIDÉRANT QUE son engagement en faveur de la participation citoyenne, de la qualité de vie des quartiers et de la protection de l'environnement démontre qu'il est possible de conjuguer excellence sportive et implication sociale;
CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite reconnaître et souligner les réalisations inspirantes des personnes qui contribuent au dynamisme de nos quartiers et au rayonnement des conseils de quartier de Québec;

SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'adresser ses plus sincères félicitations à M. Jonathan Tedeschi pour sa victoire au Marathon Beneva de Québec 2026 et pour le record qu'il y a établi;
2. de saluer son engagement bénévole exemplaire à la présidence du conseil de quartier de Montcalm ainsi que ses actions en matière de participation citoyenne et de protection de l'environnement;
3. de souligner que son parcours constitue une inspiration pour les citoyennes et les citoyens et contribue positivement au rayonnement des conseils de quartier de la ville de Québec.

11. Trésorerie

11.1 Paiement de 135 $ au secrétaire de soutien (Résolution 26-JAN-01)

SUR UNE PROPOSITION DE M^ME^ YANTI ZHANG, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL HOULE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 135,00 $ au secrétaire de soutien pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2026.

11.2 Remboursement de 27,22 $ à M. Bertrand Gemme pour dépenses lors de Saint-Sacrement en fête du 12 septembre 2026

SUR UNE PROPOSITION DE M^ME YANTI ZHANG, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL HOULE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de rembourser la somme de 27,22 $ à M. Bertrand Gemme pour des dépenses effectuées lors de l'événement « Saint-Sacrement en fête » du 12 septembre 2026.

11.3 Paiement de 312,93 $ pour cartes d'affaires et prospectus

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARC-ANTOINE ADAM, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 312,93 $ à la société Vistaprint pour l'acquisition de cartes d'affaires et prospectus pour le conseil de quartier.

12. Formations et rencontres des administrateurs

Le samedi 7 novembre, de nouvelles formations offertes aux membres des conseils de quartier seront annoncées par la ville.

Une formation en gouvernance des conseils de quartier a également été dispensée par M^me For tin.

Sujet	Date	Heures	Nbre membres CA
Saint-Sacrement en fête	12 sept.	10h à 17h	6
Table de concertation PSPJE et ECSS	14 sept.	19h à 21h30	1
Consultation 1075, chemin Sainte-Foy	16 sept.	19h à 21h	2
Rencontre PSPJE	21 sept.	19h à 21h	1
Formation gouvernance	24 sept.	19h à 21h	4
Rencontre ECSS	28 sept.	19h à 21h	2
Rencontre préparatoire	30 sept.	19h30 à 21h	7

M. Houle a participé au « Sommet des aînés » et rapporte que la conférencière invitée a souligné qu'il est important essayer de vivre ses passions. Une portion importante de la population de la région se qualifie d'aîné.

11. Fin de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^ME^ LISE SANTERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier se tiendra mardi le 10 novembre.

Martin Landry

Secrétaire de soutien à la rédaction

Annexe 1

Espace communautaire
Saint-Sacrement

Requalification de l'église du Très-Saint-Sacrement

Conseil de quartier Saint-Sacrement — Mardi 13 octobre 2026

Espace communautaire
Saint-Sacrement

Plan de présentation

2

- Rôles des principaux acteurs
- Évolution de la démarche
- Mission, vision et objectifs
- Présentation de l'analyse du potentiel
- Placette éphémère et parvis
- Prochaines étapes

Espace communautaire
Saint-Sacrement

Rôles des principaux acteurs

3

Fabrique Saint-Pierre-Julien-Eymard

- Propriétaire de l'église
- Réaliser et superviser les travaux
- Entretenir le bâtiment
- Gérer les stationnements

Espace communautaire Saint-Sacrement

- Consulter la population
- Établir la vocation du bâtiment
- Analyser le potentiel et les contraintes du bâtiment
- Rechercher des partenaires
- Concrétiser de la requalification
- Financement reçu du Conseil du patrimoine religieux du Québec, de la Ville de Québec et de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm

Évolution de la démarche

4

Consultation

- Consultation sur la vocation
- Atelier sur la mission, la vision et la gouvernance
- Définition du projet pérenne
- Atelier de co-conception avec des partenaires potentiels

Analyse du potentiel

- Remise des plans de l'existant
- Blocage programmatique préliminaire
- Étude du Code du bâtiment
- Tableau des superficies par usage
- Estimation des travaux à réaliser
- Montage financier

Réalisation

- Occupation transitoire au sous-sol
- Occupation transitoire au rez-de-chaussée
- Collaborateurs potentiels sérieux identifiés

Vision & Mission

5

2022-2023
Grande consultation publique au sujet de l'avenir de l'église

538 Répondants au sondage

25 Organismes consultés

Avril 2025
Atelier de définition de vision et de mission

Grands axes

- Pôle sociocommunautaire
- Pôle alimentaire
- Respect du patrimoine

Priorisation des objectifs du projet

1. Animation des lieux (intérieur et extérieur)
2. Viabilité financière
3. Répondre aux besoins de la communauté
4. Permettre l'évolution du projet
5. Devenir un générateur de l'axe commercial du chemin Sainte-Foy
6. Ficeler le concept et des partenariats d'ici 2 ans

Objectifs du projet

6

Objectifs de requalification

- Répondre aux besoins du quartier
- Dynamiser le cœur de quartier
- Mettre en valeur l'architecture du bâtiment

Vocation du bâtiment et de son terrain

- Favoriser une mixité des usages
- Intégrer des vocations communautaires accessibles à tous

Modèle de gouvernance

- Mettre en place une gouvernance inclusive
- Collaborer avec des partenaires d'expertise

Atelier sur la gouvernance, avril 2025





Atelier de co-conception, février 2026





7

Objectifs de l'analyse du potentiel

8

- Déterminer le **potentiel** du bâtiment
  - Identifier les développements possibles
  - Concordance avec la vision et la mission
- Identifier les **contraintes**
  - Enjeux techniques
  - Protection du patrimoine
  - Obligation du Code du bâtiment
  - Financement
- Vision d'un **développement pérenne**
  - Occupation transitoire et évolutive
  - Vision à long terme arrimée avec les besoins exprimés par la population
  - Partenariats
  - Plan d'affaires

ENTREMISE



Vue de la nef au sous-sol 1 *(crédit: Entremise, avril 2025)*



Vue des demi-cloisons qui subdivisent le sous-sol 1 *(crédit: Entremise, avril 2025)*

9



Toilettes du sous-sol 1 *(crédit: Entremise, avril 2025)*

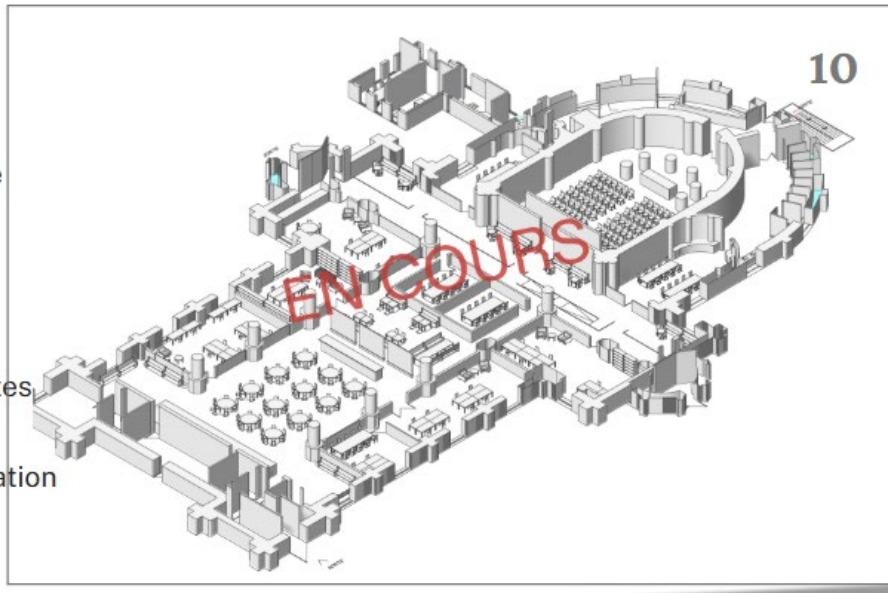


Espace d'entreposage dans le sous-sol *(crédit: Entremise, avril 2025)*

Espace communautaire Saint-Sacrement

Sous-sol

- Blocage programmatique préliminaire
- Espaces de rangement
- Espaces locatifs
- Lieu de diffusion
- Aménagement des toilettes
- Accessibilité
- Issues de secours, circulation et sécurité incendie



10

Espace communautaire Saint-Sacrement



Vue de la nef du rez-de-chaussée *(crédit: Entremise, avril 2025)*



Vue à partir du choeur au rez-de-chaussée *(crédit: Entremise, avril 2025)*



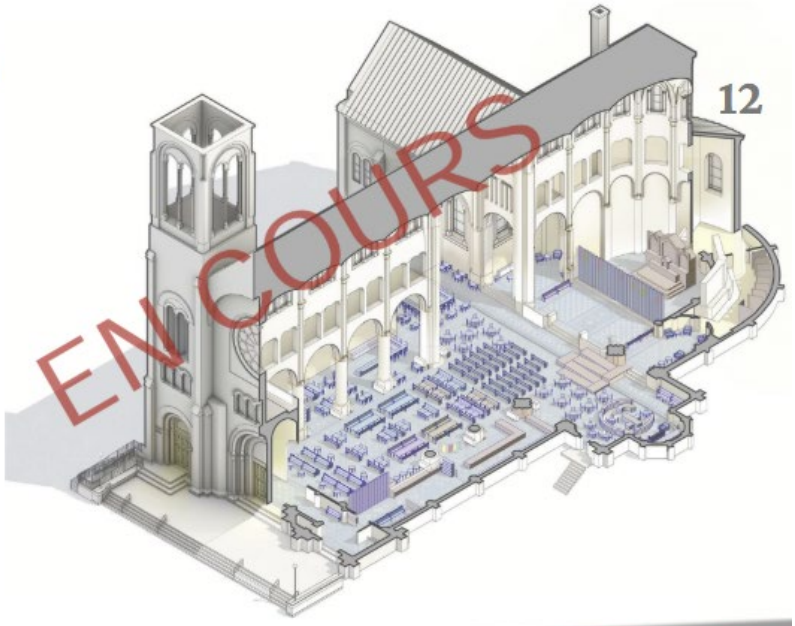
Vue de la sacristie du rez-de-chaussée *(crédit: Entremise, avril 2025)*

11

Espace communautaire Saint-Sacrement

Rez-de-chaussée

- Blocage programmatique préliminaire
- Espace de rassemblement flexible et pour tous les âges
- Aménagement des toilettes
- Accessibilité
- Issues de secours, circulation et sécurité incendie

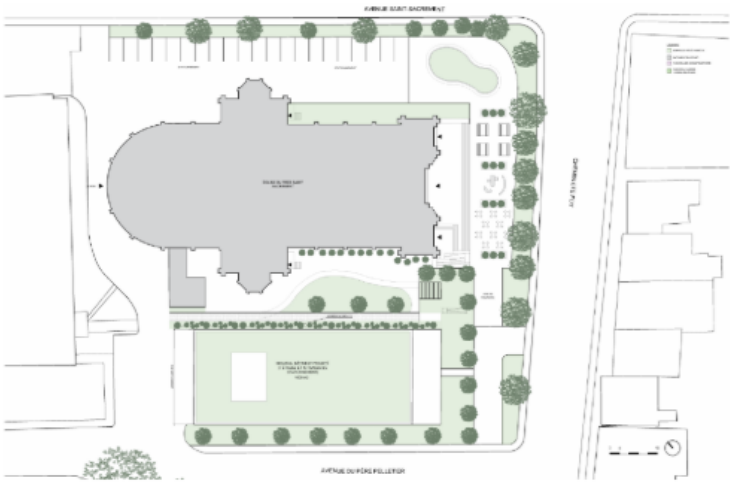


12

Analyse du potentiel de développement du terrain

13

- Identification des zones aménageables du parvis
- Verdissement et mobilier urbain
- Identification d'opportunités de développement sur le site



Étude préliminaire du Code du bâtiment

14

- Changement d'usage et obligations
- Aire de bâtiment maximale et voie d'accès
- Protection incendie
- Issues de secours
- Accessibilité

Placette éphémère 2026

15

- Aménagement en juin d'une placette éphémère
- Jardin comestible
- Panneaux d'information
- Réorientation des bancs publics (Ville de Québec)
- Installation de pots de fleurs (Ville de Québec)

Merci à tous les bénévoles, la Fabrique SPJE, le CQSS et la Ville de Québec



Sondage pour l'aménagement du parvis

16

13 octobre 2026 Conseil de quartier Saint-Sacrement Espace communautaire Saint-Sacrement

Prochaines étapes

- Confirmation de partenariat transitoire pour le rez-de-chaussée
- Montage financier
- Finalisation du rapport
- Travaux intérieurs pour l'occupation transitoire
- Ouverture
- Développement du projet pérenne

Espace communautaire Saint-Sacrement

Espace communautaire
Saint-Sacrement

Sondage pour l'aménagement du parvis

Espace communautaire Saint-Sacrement

Conseil de quartier
Saint-Sacrement

Annexe 2

Québec, 30 août 2026

M. Bertrand Gemme
Président
Conseil de quartier de Saint-Sacrement

Parcours du RTC sur le boulevard de l'Entente et zone d'attente à l'arrêt 6639 (de Vimy / de l'Entente)

Monsieur Gemme,

Le RTC a déployé, au cours des dernières années, plusieurs parcours sur le boulevard de l'Entente afin de mieux desservir le cégep Garneau. Ce déploiement, incarné par l'ajout d'un arrêt à l'intersection Marois/de l'Entente, a engendré une augmentation considérable du trafic lourd dans un secteur résidentiel. L'augmentation de ce trafic dégrade considérablement la qualité de vie dans le quartier, notamment à cause du bruit, de la pollution de l'air et des enjeux de sécurité occasionnés. Ce document détaille ces problèmes afin que le Conseil de quartier puisse interpeller le RTC sur ses responsabilités, notamment en ce qui a trait à la planification des parcours et au respect du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec.

Historique

Afin de mieux desservir le Cégep Garneau, le RTC a déployé en 2016 un arrêt à l'intersection du boulevard de l'Entente et de l'avenue Marois (arrêt 1574), point de départ de nombreux parcours express. Ceci a mené à l'utilisation du boulevard de l'Entente comme zone d'attente par des dizaines d'autobus, ce qui a suscité une importante mobilisation des citoyens face aux nuisances associées (pollution sonore et atmosphérique, sécurité). Face au tollé, le RTC a aménagé une zone d'attente au pied de la côte St-Sacrement, à l'intersection Charest. Le flot d'autobus express sur le boulevard de l'Entente est toujours aussi important mais limité à l'heure de pointe du soir en semaine durant les périodes d'activité du cégep (pas de service express l'été).

En novembre 2023, un nouvel arrêt (6639) été ajouté sur le boulevard de l'Entente comme point de départ et d'arrivée des trajets 92 et 94 vers St-Augustin/Cégep Garneau, un service régulier opérant entre 6h et 23h tous les jours de l'année en service depuis 2019. Parce qu'il est le début et la fin du trajet, l'arrêt 6639 est utilisé comme zone d'attente pour ces parcours, ce qui ramène les problématiques réglées par les aménagements au pied de la côte St-Sacrement (nuisances sonores, pollution, sécurité). La situation a été rapportée par lettre au Conseil de quartier en décembre 2023 (voir pièce jointe), ce qui a mené à une réponse écrite du Directeur général du RTC le 9 janvier 2024 (voir pièce jointe) où on peut lire:

> [...] “Précisons également que nos chauffeurs sont sensibilisés aux impacts du bruit des autobus dans les secteurs résidentiels et sont encouragés à couper le moteur lorsque les véhicules sont à l’arrêt plus de dix minutes.” [...]
> [...] “Également, le RTC travaille conjointement avec la Ville de Québec pour que les autobus qui desservent les parcours 92 et 94 puissent utiliser le stationnement situé au bas de la côte Saint-Sacrement lors des périodes d’attente, ce qui est présentement impossible en raison d’enjeux de sécurité routière. [...]

La lettre au Conseil de quartier a aussi mené à une rencontre avec le RTC le 16 février 2024. Le RTC s’engageait au terme de la rencontre à proposer des solutions face aux nuisances de cette zone d’attente en secteur résidentiel. Ce suivi n’a jamais été effectué, même après une relance en novembre 2024. D’autre part, il est désolant de constater que le RTC encourage ses chauffeurs à respecter le règlement municipal; à titre de professionnels de la route, ils devraient plutôt s’y conformer à la lettre.

En 2025, un nouveau trajet (91) vers St-Augustin est ajouté à ceux existants (92 et 94), ce qui a augmenté les nuisances liées à la zone d’attente de l’arrêt 6639.

En août 2026, le trajet 93 a été modifié et débute et se termine maintenant aussi à l’arrêt 6639. Au même moment, l’arrêt 6639 a été déplacé de 50 m vers l’ouest à l’intersection du boulevard de l’Entente et de l’avenue de Vimy (avec coupe d’arbres en prime). Selon le RTC, le déplacement a été justifié pour des raisons de sécurité liées à la sortie du stationnement du cégep Garneau. Selon toute vraisemblance, le déplacement visait surtout à augmenter la capacité d’accueil de la zone d’attente de l’arrêt 6639, qui sert maintenant à quatre parcours réguliers (91, 92, 93 et 94). On compte pas moins de 78 départs pour ces trajets le dimanche et 95 en semaine, dès 5h30 le matin jusqu’à 23h30 le soir. De plus, cette zone d’attente est aussi utilisée par des parcours express et par des autobus en transit. Avec 63 départs express en semaine, on compte au minimum 158 passages de bus chaque jour. Des autobus circulent aussi fréquemment sur le boulevard de l’Entente en direction est vers la côte St-Sacrement, même si en théorie cette route n’est pas permise par le RTC. Cet imposant volume de trafic lourd dénature le caractère résidentiel du quartier.

En somme, nous assistons depuis 2016 à une dégradation importante de la quiétude du secteur. L’aménagement de la zone d’attente au pied de la côte St-Sacrement a réglé une partie des nuisances des parcours express mais ces nuisances n’ont jamais été atténuées pour les parcours réguliers 91, 92, 93, 94 qui circulent 365 jours par année de 5h30 le matin à 23h30 le soir, ne laissant aucun répit aux citoyens affectés. Le RTC devait poser des actions pour remédier à la situation mais a plutôt fait l’inverse: ajout de deux parcours (91 en 2025 et 93 en 2026) et agrandissement effectif de la zone d’attente.

Nuisances observées

Nuisances sonores - Outre le bruit des moteurs, souvent laissés en marche sur des périodes dépassant le temps autorisé par règlement municipal, des sons puissants des systèmes pneumatiques et de refroidissement sont aussi émis selon les modèles d'autobus (par ex. sons stridents des freins pneumatiques, cognements, ventilateurs tournant à plein régime). À noter que les modèles hybrides n'ont d'hybride que le nom; l'arrêt automatique des moteurs a vraisemblablement été désactivé. Ces nuisances sonores sont particulièrement aigües tôt le matin ou en soirée. Des plaintes répétées auprès du RTC n'ont pas permis de changer le comportement des chauffeurs quant aux moteurs laissés en marche.

Sécurité routière - Pour rejoindre la zone d'attente de l'arrêt 6639, les chauffeurs des parcours 91, 92, 93 et 94 effectuent un virage à gauche sur la rue Eymard depuis le chemin Ste-Foy. Étant donné l'étroitesse de la rue Eymard, des chauffeurs ont déjà été observés à faire marche arrière en pleine intersection, une manoeuvre très dangereuse effectuée de surcroît dans une zone scolaire très fréquentée, notamment par des usagers plus vulnérables (piétons d'âge scolaire, personnes âgées, cyclistes). Le nouveau lien cyclable sur le chemin Ste-Foy est aussi peu compatible avec cette manœuvre. La rue Eymard est désignée comme corridor scolaire et voie cyclable partagée et devrait à cet égard profiter de mesures d'atténuation du trafic, surtout s'il est lourd.

La présence d'autobus stationnés sur le boulevard de l'Entente à l'arrêt 6639 dans un segment à une seule voie (où le stationnement est interdit) est aussi problématique car il oblige le trafic à empiéter sur la voie en sens inverse lors des dépassements, une situation encore plus critique l'hiver quand la neige réduit davantage la largeur de la rue. Cette situation entraîne aussi de l'insécurité auprès des cyclistes, qui doivent composer avec des véhicules immobilisés dans une voie pourtant désignée cyclable par la Ville de Québec (tout comme le segment de Eymard emprunté par les parcours 91, 92, 93 et 94).

Le déplacement récent de l'arrêt 6639 à l'intersection Vimy / de l'Entente visait selon le RTC à améliorer la sécurité (alors que dans les faits ça augmente la capacité de la zone d'attente). Or les autobus stationnés à l'intersection, dont certains pendant plusieurs minutes, cachent complètement l'arrêt obligatoire. Des automobilistes ont été observés à dépasser des autobus stationnés sans même ralentir, le panneau d'arrêt obligatoire étant totalement masqué par le bus en attente. Cette intersection est très fréquentée par les piétons se rendant ou revenant du cégep Garneau, rendant la situation très dangereuse (les piétons sont aussi cachés par les autobus garés à l'intersection). Le marquage au sol pour piétons est aussi absent sur cette partie de l'intersection.

L'intersection entre Émile-Côté et de l'Entente est aussi problématique, dû à l'absence de trottoir du côté du Cégep (une aberration héritée de l'ancienne ville de Ste-Foy), l'absence de marquage au sol pour les nombreux piétons sortant et l'encombrement régulier par des autobus. Le trafic lourd devrait rester sur le chemin Ste-Foy, qui est à proximité du boulevard de l'Entente sur toute sa longueur.

Une planification questionnable

La planification des circuits du RTC sur le boulevard de l'Entente a été problématique depuis ses débuts comme en témoignent les différentes configurations tentées par le RTC au fil du temps. Des indices supplémentaires pointent vers une planification déficiente: la desserte de corridors à haute densité par des autobus qui se suivent de très près. Il est contreproductif de desservir ces segments avec trois ou quatre autobus qui passent à l'intérieur de 10 minutes puis de laisser le segment non desservi pendant près d'une heure (cette situation s'applique souvent aux parcours 91, 92, 93 et 94 dans leur segment à haute densité). Une illustration extrême de cette planification sous-optimale est le trajet 93, dont les départs sont parfois programmés au même moment, à la minute près, pour deux variations du parcours (Champigny ou Champigny par St-Paul). Deux autobus qui se suivent à la minute près sur une grande partie de leur parcours! Aucun avantage pour les usagers ni pour les contribuables.

Les dessertes très matinales (5h30) ou très tardives (23h30) sont aussi questionnables. L'achalandage est minimal voire absent en dehors des heures d'ouverture des commerces ou des activités du cégep. L'offre de service pour se rendre à Saint-Augustin (une banlieue parmi d'autres) depuis le cégep Garneau semble disproportionnée par rapport à la demande.

Des solutions

Nous demandons au RTC d'appliquer des critères plus rigoureux dans le choix de ses parcours, incluant celui d'épargner des voies désignées cyclables, des corridors scolaires et en général des secteurs résidentiels en zone de haute densité. Des alternatives existent à proximité pour accueillir avantageusement le trafic lourd, dont le chemin Ste-Foy. Deux zones d'attente peuvent aussi être utilisées à proximité pour diminuer les impacts négatifs sur les résidents du secteur: celui au pied de la côte St-Sacrement et celui sur le chemin Ste-Foy entre l'arrêt Marois et l'avenue de Vimy.

Le quartier St-Sacrement est déjà bien desservi par le transport en commun sur son axe principal de transit, soit le chemin Ste-Foy. La décision d'envoyer des autobus dans un secteur résidentiel et relativement enclavé entraîne des nuisances importantes et évitables. Le bassin couvert par les trajets 91, 92, 93 et 94 serait beaucoup plus grand si ceux-ci passaient sur le chemin Ste-Foy (en plus d'augmenter la fréquence sur un segment du parcours à haute densité du parcours 807).

Le groupe de travail du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec a recommandé d'accroître les mesures qui découragent l'utilisation des rues de quartier pour la circulation de transit (recommandation 32); il semble aller de soi que le RTC montre l'exemple à cet égard. La stratégie actuelle du RTC, qui mise en banlieue sur la proximité au détriment de la rapidité

(parcours avec méandres), ne devrait pas s'appliquer dans les secteurs à haute densité comme la haute-ville de Québec. Une rencontre entre le RTC et les autres parties prenantes (citoyens, conseil de quartier, établissements scolaires, brigadiers scolaires) apparaît dès lors nécessaire pour tenter de trouver collectivement des solutions aux problèmes décrits dans ce document. En 2024, le RTC devait se pencher sur les problèmes pour les atténuer mais malheureusement a posé des actions qui ont eu l'effet contraire.

Veuillez accepter, Monsieur Gemme, nos salutations distinguées.

Signataires:

Philippe Després Boulevard de l'Entente	Pierre Yves Turgeon Rue Eymard
Simon Beaulieu-Bonneau Boulevard de l'Entente	Fannie Gélinas Rue Eymard
Guylaine Duchesneau Boulevard de l'Entente	Éric Rathel Rue Eymard
Jimmy Gobeil Boulevard de l'Entente	Samuel Fréchette Rue Eymard
Alexandre Fortin Boulevard de l'Entente	Serge Belley Boulevard de l'Entente
Lynne Faguy Boulevard de l'Entente	Isabelle Gaboury Boulevard de l'entente
Marc-André Baillargeon Boulevard de l'Entente	Dominique Audette Boulevard de l'Entente
Nathalie Hudon Boulevard de l'Entente	Réjean Pelletier Boulevard de l'Entente
Christiane Bouchard Boulevard de l'Entente	Véronique Nguyên-Duy Boulevard de l'Entente
Andrée Mercier Boulevard de l'Entente	

c.c.

Mme Catherine Vallières-Roland
Mme Rayane Baïtiche

Commentaires citoyens

“Je ne peux plus laisser les fenêtres ouvertes la nuit puisque c’est trop bruyant.”

“Le dépassement des autobus stationnés est souvent dangereux, surtout l'hiver.”

“[...] je dois avouer que c’est un bon irritant. Je suis un usager du transport en commun et du àVélo et je suis super heureux de voir que les transports en commun servent. Entre 16 et 18h, c’est tel que tel et je suis super compréhensif de la réalité face aux express qui vont vers les banlieues. Dans un monde idéal, le chemin Ste-Foy accueillerait tout ce trafic mais je rêve peut-être.

Le plus grand irritant, c’est vraiment les parcours vides 91, 92, 93 et 94 en continu, les moteurs qui roulent, les lumières allumées et l’emplacement des arrêts. Ces parcours devraient définitivement passer sur le chemin Ste-Foy. Le boulevard de l’Entente manque cruellement de sécurité (limites de vitesse, dos d’âne, mesures de ralentissements). Il y a un parc, une garderie, un cégep avec 8000 étudiants. Le trafic est beaucoup trop rapide et lourd pour un secteur résidentiel et scolaire.

De mon point de vue de résident, notre qualité de vie diminue. On risque fortement de changer de chambre dans la maison pour avoir un minimum de quiétude. Ce n’est vraiment pas un grave problème sociétal, je l’avoue. Mais c’est sûr que je trouve cela irritant.”

" [...] nous sommes rue Eymard tout juste au virage des autobus et de la station aVelo. Surpris qu’il n’y a pas encore eu de blessés.”

“Bien que je soutienne avec conviction les différents moyens de mobilité durable (autobus, piste cyclable, etc.), j'aimerais ajouter ma signature à la lettre qui sera présentée au Conseil de quartier. J'habite le boulevard de l'Entente depuis 1994 et je constate une augmentation considérable de la circulation (automobiles et autobus) sur cette artère. Il est entendu que la présence du cégep entraîne un flot plus élevé de véhicules, situation que j'ai toujours acceptée, mais ce dernier a pris des proportions exagérées, auxquelles les autobus contribuent malheureusement. La lettre rend compte avec justesse des problèmes que le RTC devrait avoir à cœur de régler.”

Conseil de quartier
Saint-Sacrement